



Brune POIRSON,
secrétaire d'État auprès du ministre d'État,
ministre de la Transition écologique et solidaire

Le Havre, le vendredi 19 octobre 2018

Discours de Madame Brune POIRSON

32^e Congrès national d'AMORCE

« Eau, Energie, déchets : quelle fiscalité et quel financement pour la transition écologique ? »

Seul le prononcé fait foi

« En France il y a aujourd'hui, une volonté très forte de nos concitoyens de consommer différemment et une incompréhension, voire une opposition grandissante aux modes de production non durables. **Ils ne supportent plus** de vivre dans une société qui privilégie le jetable au durable. **Ils ne supportent plus** les produits qui arnaquent la planète et leur portefeuille par le biais de stratégies d'obsolescence programmée. **Ils ne supportent plus** qu'on continue à creuser des trous pour y mettre des déchets alors qu'ils pourraient être utilisés comme de nouvelles ressources. Une économie qui ne respecte ni la planète ni le bien-être des populations n'est tout simplement plus acceptée !

Sur quoi je m'appuie pour dire cela ? Il y a ce que je perçois comme vous tous en lisant le journal, en discutant avec mes voisins, en observant notre société frémir : **les marches pour le climat, les initiatives citoyennes** fleurissent et agrègent de plus en plus de monde. La société aujourd'hui, les Français que vous côtoyez au jour le jour sont mûrs pour une transformation qui traduise dans leurs modes de vie nos engagements internationaux en faveur du climat, de la biodiversité. Au-delà des enjeux environnementaux, il s'agit d'enjeux de société, d'enjeux industriels. Et dans ces domaines, la France est loin d'être la plus vertueuse, au regard des performances de nos grands voisins.

La bonne nouvelle et j'ai pu m'en rendre compte en traversant la France pour accompagner la réalisation de la FREC, c'est que **des initiatives associatives et industrielles** font aujourd'hui des merveilles en termes de transformation de nos réflexes, de nos pratiques : pour éviter de produire des déchets, pour réemployer des objets qui peuvent avoir plusieurs vies et donc, pour recycler et transformer nos déchets en ressources. Leurs intuitions, leurs réalisations, nous avons souhaité leur donner de l'ampleur, les « faire passer à l'échelle ». Au travers de **50 mesures**, la **FREC, annoncée le 23 avril dernier par le premier ministre**, porte cette ambition : faire entrer la France résolument dans la boucle de l'économie circulaire.

Et après 6 mois de mise en œuvre, nous avons déjà accompli énormément :

- **Groupes de travail sur les déchets sauvages,**
- **Indice de réparabilité des produits** (qui sera obligatoire à partir de janvier 2020) pour que chaque Français ait accès aux informations sur la durée de vie des produits et puisse privilégier un appareil réparable et recyclable.
- **Des engagements plastiques pris par les industriels** : c'est un début et nous allons accélérer sous l'impulsion de la commission européenne en envoyant un signal très fort sur les résines non recyclables avec le levier du bonus/malus sur les éco-contributions. Car nos concitoyens ne comprennent plus que l'on puisse mettre sur le marché des produits non recyclables. **L'éco-conception fait partie de la responsabilité des metteurs sur le marché.**
- Et puis, c'est tout récent, à travers **la loi de finance actuellement en discussion**, nous mettons de l'ordre dans les signaux économiques en faveur du tri et du recyclage.

Comme vous le savez, nous atteindrons **les objectifs** que le Président de la République nous a fixés sur la division par deux de la mise en décharge uniquement **si le recyclage coûte moins cher que l'élimination**. Et c'est ce que la nouvelle trajectoire de TGAP (qui augmentera à partir de 2021) va permettre de concrétiser. Sans cette évolution ambitieuse de la fiscalité des déchets, nos objectifs resteraient incantatoires et vous savez que ce n'est pas la méthode de ce gouvernement. **Aujourd'hui enfouir coûte 40 % de moins que recycler.**

Permettez-moi d'insister sur la méthode car c'est essentiel de susciter de la confiance dans les réformes. Depuis le début du lancement de la feuille de route de l'économie circulaire, nous avons été transparents : **le statu quo fiscal n'est pas tenable pour atteindre notre objectif**. Le but n'est pas d'accroître la pression fiscale mais dans changer les équilibres en faveur du recyclage.

Pour réussir, pour **rendre le recyclage économiquement attractif**, nous avons besoin de construire une proposition sérieuse. Dès l'automne dernier, dans le sillage de la FREC, nous avons engagé des discussions avec des élus, des associations, des collectivités. Notre fil directeur, c'était de construire, **un équilibre global**, c'est-à-dire, de donner les moyens et le temps à chacun de s'adapter et de s'engager dans cette nouvelle dynamique.

Alors, très concrètement, que mettons-nous en œuvre ?

- **Une révision de la TGAP** appliquée dès 2021, pour que les choses deviennent très claires : tous ceux qui choisiront d'enfouir ou de brûler leurs déchets en France le payeront très cher.
- **Un ensemble de coup de pouce fiscaux**, pour donner aux collectivités, les moyens de ne pas subir ce nouveau régime mais d'en être les fers de lance en devenant des champions et des exemples de la prévention des déchets, de leur tri et bien entendu leur recyclage.

Comment ?

- Les opérations de prévention, de tri et de valorisation des déchets verront leur **TVA** réduite à 5,5%.
- Surtout, et j'insiste, parce que notre ambition, elle est là : il est indispensable que nous réduisions la masse de ce que nous jetons. Nous allons donc vous **donner les moyens de mettre les poubelles des Français au régime.**

Nous vous accompagnerons donc dans le déploiement de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères incitative (**TEOMi**), en réduisant de 8% à 3% la part des frais de gestion que

perçoit l'État pour une durée de 5 ans.

Et je veux vous dire que nous savons depuis 2015 déjà, que cette mesure, une fois appliquée, peut nous permettre de :

- Diminuer d'au moins 6% la production globale de déchets ménagers et assimilés d'ici 2025, avec surtout, une baisse de près de 14% des ordures ménagères résiduelles.

Là, très concrètement, je pense que vous le percevez avec ces chiffres, nous choisissons une trajectoire ambitieuse et **nous nous donnons les moyens** de réduction de nos déchets mis en décharge, objectif présidentiel, qui traduit je vous le rappelle la volonté des Français.

Le gouvernement remettra chaque année à partir de 2022 un rapport au Parlement, sur l'évolution des charges des collectivités relatives à la mise en œuvre de la FREC (en prenant en compte l'ensemble des mesures, fiscales et non-fiscales). En conséquence, en cas de hausse, il ajustera les moyens affectés par l'État au soutien à des projets en faveur de l'économie circulaire.

Nous prendrons en compte aussi l'intérêt de valoriser énergétiquement, dans les installations d'incinération les plus performantes, les déchets issus de refus de tri.

Parallèlement, de **nouvelles filières REP vont être mises en places d'ici 2020**, pour donner encore plus d'ampleur à la dynamique du réemploi dans notre pays. Et en augmentant le nombre de ces filières, nous allons continuer d'associer les producteurs à la gestion de leurs produits tout au long de leur cycle de vie. C'est essentiel, parce que je suis convaincue **qu'en faisant face à la complexité de recyclage et l'impossibilité de réemploi** de certaines matières, je pense au plastique, **les producteurs réaliseront la nécessité d'imaginer de nouveaux, et plus sains, procédés industriels**. Et donc, de réduire la part des déchets non recyclables en circuit.

Il s'agira aussi d'engager les **éco-organismes** dans une **gouvernance** plus **centrée** sur l'atteinte d'objectifs, grâce à de sanctions en cas de non-respect. Ces objectifs seront actés dans le cadre d'une **prochaine loi** reprenant nos grands objectifs de la FREC et renforçant encore nos initiatives en matière de lutte contre les plastiques.

Au-delà, nous avons engagé le déploiement d'une stratégie exigeante **bonus-malus** appliqué au prix des produits. Notre système d'éco modulation est pensé de sorte que les producteurs qui ne prendront pas au sérieux notre exigence de responsabilité, de recyclabilité, verront le prix de leurs produits augmenter de près de 10 %. Croyez-moi, quand on touche au portefeuille, les choses changent !

Aujourd'hui, nous avons construit des outils qui doivent **vous** permettre **d'être tous au niveau d'exigence** porté par la France. Je vais être honnête avec vous, à l'international nous avons du poids dans les négociations, parce que sur les enjeux climatiques, de biodiversité également, de lutte contre les produits chimiques nous ne lâchons rien et **surtout nous portons des ambitions bien souvent plus hautes** que nos partenaires.

La détermination qui me guide dans l'ensemble des sommets auxquels je participe, elle est stimulée, **renforcé par les exploits que je vois certains d'entre vous réaliser sur leur territoire**. Il y a des municipalités exemplaires. J'ai envie de dire déjà exemplaire !

Et il y en a d'autres, qui pensent qu'au 21^{ème} siècle, il est envisageable de faire transiter des déchets par bateaux, par trains, d'un endroit à un autre, avec comme terre d'asile, un trou plus grand.

Laissez-moi vous dire que tout autant que nous soyons, parce que nous partageons l'amour de notre pays, preuve nous le servons les uns et les autres à notre manière, **nous ne pouvons plus fermer les yeux** et accepter ces manières qui ont eu cours, mais qui doivent devenir de mauvais souvenir.

Je porte la voix, d'un gouvernement, qui défend une certaine idée de la France : une France qui en matière d'environnement refuse les renoncements.

Je porte l'action, d'un gouvernement, qui met en œuvre sans faillir une transition écologique et solidaire. Nous vous demandons de vous dépasser certes, mais nous vous en donnons les moyens.

Je compte donc sur vous, pour faire des territoires de France, des relais ambitieux, de cette politique environnementale, qui rend fiers les Français.

Je vous remercie. »

Pour un recyclage plus compétitif

LA NOUVELLE FISCALITÉ DÉCHETS

en 8 points

1

QUEL OBJECTIF ?

Réduire de 50 % la mise en décharge des déchets non dangereux d'ici 2025 par rapport à 2010. C'est l'un des objectifs majeurs de la Feuille de route pour l'économie circulaire (FREC) publiée le 23 avril 2018. Pour y parvenir, le Gouvernement propose, dans le cadre de la loi de finances pour 2019, une réforme globale de la fiscalité déchets visant à rendre le recyclage économiquement plus attractif que la mise en décharge ou l'incinération. En effet, aujourd'hui, enfouir 1 tonne de déchets coûte 40 % moins cher que de la trier et de la recycler. La réforme s'accompagne de mesures pour réduire le volume de déchets résiduels.



2

QUEL IMPACT POUR LES COLLECTIVITÉS ?

L'augmentation de la fiscalité sur l'élimination des déchets s'inscrit dans le cadre d'une réforme plus large : baisse du taux de TVA (prévention, collecte séparée, tri, recyclage), réduction des frais de gestion de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères incitative (Teomi) et création de nouvelles filières à responsabilité élargie du producteur (REP). L'impact financier de cette réforme pour chaque collectivité dépend de ses performances et de ses efforts pour améliorer la gestion des déchets. L'objectif du Gouvernement est que les collectivités qui s'engagent dans une démarche ambitieuse en faveur de l'économie circulaire voient leurs charges baisser.

| TARIF DE BASE en €/t 2019 2025 | | |
|------------------------------------|----|----|
| MISE EN DÉCHARGE | 41 | 65 |
| INCINÉRATION | 15 | 25 |
| VALORISATION ÉNERGÉTIQUE | 9 | 15 |

La TGAP, perçue par l'État auprès des collectivités, porte sur les tonnages de déchets enfouis ou incinérés.

3

MESURE 1 : ÉVOLUTION DE LA TGAP DÉCHETS

Conçue pour faire baisser les volumes de déchets mis en décharge ou incinérés, la **taxe générale sur les activités polluantes (TGAP)** est due par les collectivités et les entreprises en fonction du volume de déchets produits. La réforme prévoit une évolution du montant de la TGAP déchets de manière à ce que la mise en décharge et l'incinération coûtent plus cher que leur recyclage. Le recyclage doit devenir la pratique. Le Gouvernement remettra chaque année, à partir de 2022, un rapport au Parlement sur l'évolution des charges des collectivités liée à la mise en œuvre de la FREC et ajustera les moyens affectés par l'État au soutien à l'économie circulaire en cas de hausse. Des dispositions spécifiques sont prévues pour adapter la TGAP déchets aux territoires d'outre-mer.

4

MESURE 2 : BAISSÉ DE LA TVA RECYCLAGE

Pour aider les collectivités à investir et à s'adapter, et baisser le prix facturé des opérations de recyclage, le taux de TVA passera à de 10 % à 5,5 % pour la prévention, la collecte séparée, le tri et le recyclage effectués dans le cadre du service public de gestion des déchets (il restera à 10 % pour les opérations de mise en décharge et d'incinération). Les collectivités réduiront ainsi leurs dépenses d'environ 100 M€ en 2025.



66 444€
de différentiel entre la baisse
de la TVA et la hausse de la TGAP



Simulation effectuée sur une communauté
d'agglomération de 200 000 habitants.

5 MESURE 3 : DIMINUTION DE LA TEOMI

Les frais de gestion perçus par l'État pour le recouvrement de la **taxe d'enlèvement des ordures ménagères incitative** diminueront, pendant 3 ans, de 8 % à 3 %. L'allègement des charges qui en découlera est estimé à 50 M€ en 2025. Il permettra aux collectivités d'absorber le surcoût occasionné par le déploiement de la tarification incitative à son démarrage.

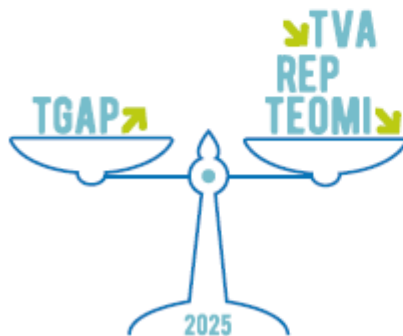
6 MESURE 4 : ABATTEMENTS COMPLÉMENTAIRES DE LA TGAP

Des abattements complémentaires de la TGAP pour la valorisation énergétique à haut rendement des refus de tri provenant des centres de tri performants ont été votés dans le cadre du projet de loi de finances.

7 MESURE 5 : CRÉATION DE FILIÈRES REP

Afin de réduire les volumes de déchets résiduels pris en charge par les collectivités locales, la création de filières à **responsabilité élargie du producteur** est prévue par la Feuille de route pour l'économie circulaire. Elles pourraient notamment concerner les articles de sport et de loisir, le bricolage-jardinage, les jouets. Ces nouvelles filières permettront de :

- transférer le coût de la gestion de ces déchets du contribuable vers le producteur ;
- responsabiliser les fabricants et les inciter à l'écoconception de leurs produits par la modulation de leurs contributions financières au dispositif REP ;
- diminuer le coût de la gestion de ces déchets, actuellement supporté par les collectivités, de l'ordre de 45 M€ en 2025.



À TERME, UN BILAN FINANCIER ÉQUILIBRÉ POUR LES COLLECTIVITÉS

8 C'EST POUR QUAND ?

Cette évolution de la fiscalité déchets entrera en vigueur en 2021, laissant aux opérateurs le temps de s'adapter et d'investir dans des installations détournant les déchets de l'élimination pour le recyclage : centres de tri, amélioration du service de collecte séparée, compostage...



ecologique-solidaire.gouv.fr/

Pour télécharger le document
[Cliquez ici](#)